

DECRET N°2009-008 DU 19 JANVIER 2009

portant nomination du Colonel Orou Toui
N'DAH BIO en qualité de Directeur des
Services de Liaison et de Documentation.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2008-637 du 27 octobre 2008 portant Composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°92-5 du 22 janvier 1992 portant création et attributions de la Direction des Services de Liaison et de Documentation ;
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 janvier 2009 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Colonel Orou Toui N'DAH BIO est nommé Directeur des Services de Liaison et de Documentation.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

Article 3 : En raison du caractère confidentiel de cette nomination, le présent décret fera l'objet d'une diffusion restreinte.

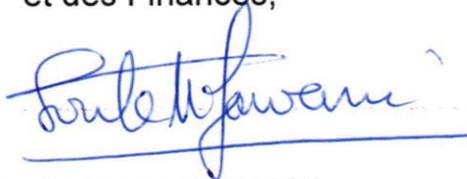
Fait à Cotonou, le 19 janvier 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC2 CES 2 HAAC 2 MDN 4 MEF 4 SGG 4